

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 10

Artikel: Anathème contre les voleurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sont aussi furieux que si vous aviez pénétré la nuit avec effraction dans leur chambre à coucher. Et j'ai vu plus d'un voyageur refermer tout tremblant la portière comme s'il avait commis une véritable violation de domicile.

» M. Fleury-Ravarin, n'a pas énuméré encore, tant s'en faut, tout les artifices compliqués, toutes les ruses de peau-rouge en usage pour écarter l'ennemi, je veux dire le voyageur qui a payé comme vous et qui a le droit de se caser comme vous.

» Ici, des marmots courent en piaillant sur les banquettes et se livrent à l'aide du filet à des exercices de dislocation qui vous font fuir avec terreur devant cette succursale du palais des singes. Ailleurs, c'est une dame élégante et plantureuse qui obstrue avec sa femme de chambre la porte du compartiment. Elle procède par intimidation. Elle espère que votre timidité ou votre galanterie vous empêcheront de la déranger pour voir s'il reste encore des places libres.

» Voici encore un truc fort sulvi et que j'ai vu pratiquer souvent avec succès. Dans certaines gares, les quais d'embarquement sont accessibles aux parents et amis du voyageur, soit gratuitement, soit moyennant une très faible rétribution. En arrivant de bonne heure, on remplit le compartiment de tout le cortège du dernier adieu. Au coup de sifflet, quand le train s'ébranle, tous les pseudo-voyageurs descendent et vous pouvez voir défiler devant vous un compartiment de huit places avec seulement une ou deux personnes dedans qui étalent alors tout à loisir leurs rhumatismes sur les banquettes.

Aux pommes ! Chouette !

Un de nos abonnés de Lausanne nous écrit : « Pourriez-vous peut-être me dire quelle est l'inoctensive intelligence qui, la première, a laissé échapper cette exclamation, et quels sont les complaisants qui se sont plu à la faire circuler et passer dans le *bon genre*?... J'en doute un peu.

« Mais vous conviendrez peut-être avec moi qu'il est regrettable que cette expression *bête à couper au couteau* ait détrôné le joli qualificatif *chouette*, jadis fort à la mode, et dont j'ignore aussi l'origine.

« Aujourd'hui l'on a une chaussure, un habit, une robe, un chapeau aux pommes ! Une jeune fille *aux pommes* a une bouche, un nez, des yeux et tout le reste *aux pommes* ! On a des bals, des diners, des promenades *aux pommes* ! L'on voit des troupiers *aux pommes*, commandés par un colonel *aux pommes* ! On a du vin *aux*... mais ceci devient plus grave, et il y a même danger à lâcher cette qualification.

« Un jeune homme *aux pommes* entre avec un ami dans une auberge pour se rafraîchir ; le pintier lui sert un vin excellent. Le jeune homme déguste, savoure, puis, posant en connaisseur, dit devant tous les consommateurs : « Monsieur, je vous fais mon compliment, vous avez là du vin *aux pommes* !

— Insolent ! vous prétendez que je débite du cidre?... Et un soufflet, mais *aux pommes*, s'abat sur la joue du malencontreux consommateur. »

Contre son attente, nous pouvons renseigner quelque peu notre abonné sur les deux qualificatifs dont il vient de nous entretenir.

Aux pommes ! — Voici ce que nous lisons dans le dictionnaire d'argot moderne, au sujet de cette expression, si fréquemment employée dans la conversation :

« Deux consommateurs, un habitué et un étranger, demandent dans un restaurant, chacun un bifteck, le premier aux pommes, le second naturel, *nature* dans l'argot des restau-

rateurs. Le garçon chargé des commandes vole vers les cuisines et s'écrie d'une voix retentissante : *Deux biftecks, dont un aux pommes, soigné !*

« Le mot fit fortune. C'est depuis ce jour-là qu'on dit « aux pommes » pour soigné ! »

Chouette ! — Nous ne trouvons pas de renseignements aussi précis sur ce qualificatif, dont on se sert pour vanter ce qui est beau, excellent : *Chouette, alors !* — Très bien, alors ! *Femme chouette* ! belle femme, etc. Et de nombreux écrivains l'ont employé. Montépin a dit : « C'est une créature huppée, cossue et très *chouette*, qui me chérit et me le prouve. »

H. Monnier a écrit quelque part : « *Elle est chouette votre eau-de-vie.* »

Déjà au temps de Rabelais, on comparait une jolie chose à une chouette. C'est Rabelais qui a écrit : *Ma femme sera coïncite et jolye comme une belle petite chouette.*

Le carcan.

Un de nos lecteurs — qui ne signe pas — nous témoigne le désir de lire dans le *Conteur* quelques renseignements sur la peine infamante du carcan.

Nous ne possédons pas beaucoup de détails à ce sujet, mais il nous suffira de lui dire que le carcan était un collier de fer fixé à un poteau ou pilori pour y attacher les condamnés.

Cette triste exposition avait lieu sur une place publique où le condamné était livré aux railleries et aux injures de la foule. A Lausanne, le pilori était placé sur la Palud, et l'exposition avait ordinairement lieu les jours de marché.

La peine du carcan, qui datait du moyen-âge, a persisté jusque dans les premières années de ce siècle. Nous avons encore quelques vieillards qui se souviennent d'avoir assisté, dans leur enfance, à ce navrant spectacle.

Le doyen Bridel nous raconte qu'autrefois chaque seigneur avait le droit de planter un carcan sur la principale place de son fief. Il y avait ordinairement au même lieu le *tournequin*, espèce de cage de bois posée sur un pivot, dans laquelle on faisait tourner les voleurs de légumes, fruits et raisins. Dans un village de La Côte, on y mit pour l'exemple une chèvre surprise dans les vignes et on la fit tourner si longtemps qu'elle y creva.

La *Grande Cour séculaire* de Lausanne, qui se composait du haut chapitre de la Cathédrale, d'un certain nombre de nobles, la plupart magistrats, et des députés de la bourgeoisie, avait dans ses règlements cette curieuse disposition relative à la peine du carcan.

Défensé dans la ville et cité de Lausanne et villages de son ressort, de jurer par la vie, le sang, les plaies, les cheveux, le cœur, la tête et autres membres de Jésus-Christ ; de blasphémer et de maugréer en despectant Dieu et le respect qui lui est dû ; item contre la Sainte-Vierge, sous peine d'être contraint de se mettre sur-le-champ à deux genoux à terre, d'y faire avec le doigt le signe de la croix, de la baiser ensuite et de dire pour pénitence un *ave* et un *pater* ; celui qui s'y refusera sera mis tout un jour au collier de fer.

Anathème contre les voleurs.

Depuis quelques semaines les journaux nous signaient de nombreux vols commis un peu partout avec une audace à dérouter les plus fins limiers de la police. On assure même qu'il y a toute une bande de filous parfaitement organisée. Ces messieurs feraient, paraît-il, leurs affaires en commun, se prêtant mutuellement aide et protection. C'est l'esprit du jour ; c'est un syndicat comme un autre. Mais leur industrie étant toujours fort désagréable aux personnes qui en sont les victimes, un de nos abonnés nous communique, à l'intention de

ces dernières, un moyen de se préserver des malfaiteurs. C'est une espèce d'anathème lancé contre les voleurs, et dont le texte manuscrit vient d'être retrouvé dans les papiers de son grand-père. Nous le reproduisons textuellement. Prière de n'y pas chercher la ponctuation et de reprendre haleine comme on pourra :

Pour empêcher aux larois de volés. Dites avant le soleil levant : Aujourd'hui je charme tout ce que le bon Dieu m'a donné tous les biens qui m'appartiennent soit à la campagne sur la terre et au-dessous de la terre soit à quel endroit qui puisse être que personne ne toucheras rien ni petit ni grand aussi véritable comme le bon Dieu a béni le pain qu'il a donné à ses disciples le bon Dieu a défendu de volés les bien gardés tous mes biens doivent être assurés celui qui touchera mon bien il ne l'emportera point à moins qu'il ne compte toutes les gouttes de pluie qui tomberont et les forfilloches de neiges et les grains de sable qu'il y a alentour de la mer que le bon Dieu a fait en général s'il ne peut pas les compter s'arrêtera comme le trône et même comme un bon jusqu'à l'heure que je puisse le voir avec mes yeux et donné congé avec ma langue et je fais cela pour avertir tout laron et frippon et friponnes pour le libérer celui qu'il a fait venir qui te fasse enaller si tu ne peut pas aller va t'en au diable.

Un déjeuner à recommander. — Par les temps froids, il n'est pas prudent de sortir, le matin, sans avoir pris quelque chose de chaud. Bien des maux ont une prise facile sur un estomac à jeun. Un léger repas donne aussi de la chaleur et des forces au corps.

Ce premier déjeuner peut être agréablement varié suivant les goûts. Il y a des gens qui aiment une bonne soupe chaude le matin ; d'autres se contentent de thé, pilance assez maigre. Le café au lait est d'un usage plus général. Le chocolat rassasie facilement, parce qu'il est épais. Voulez-vous une petite recette pour rendre ce breuvage plus léger sans nuire à son goût délicieux ? Il n'y a qu'à y ajouter un tiers de bon café noir. Avec cette addition, le chocolat sera agréable à boire et pas du tout indigeste.

La soupa dâo montagnard.

To parâi l'âi ia pê lo mondo dâi fins retors ! L'altro dzo, on gaillâ dè pê lè montagnes dâo Pays-d'Amont arrêvê à Lozana avoué son bissa, son parapliodze et son dordon. L'eintré dein un cabaret, demandé on assiétâ dè bouillon po sè referè on pou, ka l'avâi passa la deint de Jaman a pi et vo peinsâ bin que l'étâi affauti.

On l'âi ein dressè onna terrina et ne sé pas coumeint cein sè fe, mà quand l'eut prao medzi, ye trova dein la soupa on timbre-pouste que n'avâi jamais servi et que resta alliétâ âo fond dè s'n'assiète.

Quand ye ve cein, ye sè lâivè, repreind sè z'affèrès que l'avâi posa dein on carro et décampè sein pipâ lo mot.

— Ohé ! l'ami l'âi criè lo sommeillié, que l'âi tracé après avau lè zégras, atteinde-vo vâi et payî vâi voutron medzi !

— Dâo diabbliô que vu payî, repond l'altro, allâ pi vâirè dein m'n'assiète : ma soupa étâi franco !

Société Littéraire. — La soirée annuelle de cette société a lieu aujourd'hui, au Théâtre, à 8 heures. Au programme, nous voyons deux comédies et plusieurs morceaux d'orchestre. Cette soirée, comme les précédentes, sera charmante et réunira, en dépit des préoccupations électorales, les nombreux amis de la Littérature.

THÉÂTRE. — M. Scheler nous a donné, cet hiver, plusieurs pièces nouvelles ; nous lui en sommes très reconnaissants. Jeudi encore, c'était *La Passante*, pièce traduite de l'anglais. L'interprétation a été excellente ; les deux rôles principaux étaient tenus par M^{me} et M. Daumerie.

Demain, dimanche, **Le Régiment**, grande pièce militaire par Jules Mary.

L. MONNET

Lausanne — Imprimerie Guilloud-Hova & Co.